

Le centre sportif défend son plan

La ville de Bulle met à l'enquête publique le plan d'aménagement de détail nécessaire au complexe



Le nombre de cases du futur parking situé à la Ronclina est un élément crucial de la présente mise à l'enquête. Charly Rappo



CHARLES GRANDJEAN

Bulle L Si le projet du Centre sportif régional de la Gruyère nous a habitués à la course d'endurance, il doit encore franchir plusieurs haies avant sa concrétisation.

Le plan d'aménagement de détail (PAD) de ce projet validé en 2020 en votation populaire a été mis à l'enquête vendredi.

Celle-ci court jusqu'au 13 mai.

Il s'agit d'une étape clef pour ce projet vieux d'une quinzaine d'années. «Il faut être persévérant et ne pas se décourager», a relevé Pascal Lauber, président de l'Association intercommunale Sports en Gruyère (AISG) qui porte le projet, vendredi en conférence de presse.

Défi du parking

Le futur complexe se situe dans le prolongement du Cycle d'orientation de La Tour-de-Trême, côté parking. Son offre en stationnement constitue le principal défi auquel la ville de Bulle et l'AISG doivent répondre à travers ce PAD. Or, le site actuel comprend 312 places publiques: 235 places pour les usagers du CO et de la salle CO2, ainsi que 77 places dans le parking Rochetta, voué à disparaître.

«Lors de l'examen préalable, il y avait un nombre maximum, selon le règlement du PAD, de 230 places de stationnement», a rappelé le syndic de Bulle Jacques Morand, en référence à un dimensionnement établi selon les normes en la matière (VSS) et un taux de satisfaction de 60 à 70%. «Au niveau du calcul du ratio effectif de besoin en stationnement, il était alors question de 0,2 place de stationnement par place assise au CO2.» Soit une pour cinq spectateurs.

Ce ratio tenait compte d'une desserte en transports publics «relativement importante», grâce aux trains et à la ligne de bus Mobul.

Mais c'était compter sans la situation lors de fins de soirée.

La ville a effectué un comptage un soir de spectacle à la salle CO2 en septembre dernier.

«Nous avons dénombré 414 voitures stationnées sur ce site, dont 113 hors cases», rapporte le syndic. Un constat équivalant à un ratio de 0,62 place de parc par place assise.

Fort de ces constats, le PAD projette 227 places de parc pour couvrir les besoins du centre sportif, du CO et de la salle CO₂, tout en intégrant la possibilité d'un ajout ultérieur jusqu'à hauteur de 270 cases.

Le solde serait réalisé «pour autant que le besoin s'en fasse sentir et que nous ayons les moyens de la réalisation avec un financement», relève le syndic.

Seule une réalisation ultérieure, telle qu'un parking souterrain ou en silo, dans le cadre d'un agrandissement permettrait une telle concrétisation.

«Physiquement, nous n'arrivons pas à caler 270 places, parce que nous devons planter des arbres, créer une nouvelle route de desserte à l'est du dispositif, garantir des cheminements piétons à l'intérieur du parking», complète Alexandre Malacorda, urbaniste de la ville.

Le SMO se positionnera dans le cadre de la présente mise à l'enquête. En attendant, Jacques Morand assure que le calcul respecte le taux de satisfaction de 40%, tel que demandé par le Service de la mobilité (SMO) de l'Etat.

Les indications telles que les aménagements liés à la mobilité ou l'emplacement des plantations et leurs essences feront l'objet d'un plan d'infrastructure et de mobilité (PIM), mis à l'enquête au plus tard lors de la première demande de permis de construire.

Halte déplacée

Selon le PAD, le terrain de football ne changera finalement pas d'orientation, mais il sera légèrement décalé et aménagé aux normes de la 2^e ligue interrégionale.

Le plan intègre un emplacement pour une buvette. Les pistes d'athlétisme seront déplacées de l'autre côté du terrain.

Situé entre le terrain de foot et la ligne de chemin de fer, le parking Rochetta est voué à disparaître. Il laissera place à une zone végétalisée, voire à une rampe d'accès à une nouvelle halte de la Ronclina, dont le déplacement fait l'objet d'un avant-projet. «Nous projetons de déplacer la halte actuelle de 300 mètres en direction de Bulle», confirme Jérôme Gachet, responsable communication aux TPF. Un passage sousvoie, destiné à la mobilité douce, permettrait de supprimer deux passages à niveau, «ce qui sera un gain en termes de sécurité», commente le porte-parole. Cette halte sera située du même

côté que le CO2 et le Centre sportif. «Les élèves n'auront ainsi plus à traverser la voie», relève-t-il. Les TPF profiteraient de ce chantier pour renouveler la voie de chemin de fer. En fin de vie, celle-ci doit «de toute manière être remplacée prochainement».

Vers 2028

Devisé en 2017 à 55 millions de francs, le complexe sportif prévoit notamment une patinoire, une piscine et une halle de gymnastique.

Un programme maintenu.

«L'objectif est de rester dans ces 55 millions», indique Pascal Lauber. Le calendrier de réalisation, qui dépend des prochaines procédures de mises à l'enquête, reste incertain. A quand espérer une ouverture? «Pour 2027, cela va être compliqué.

Ce sera plutôt 2028.» Se pose dès lors la question de l'installation d'une patinoire provisoire pour 2026, année du Comptoir gruérien. «Nous allons en discuter avec tous les protagonistes», explique le président de l'AISG, conscient de «la difficulté à trouver l'endroit et le financement». L

«Il faut être persévérant» Pascal Lauber